



ARRETE N° 2025 – 137
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue de la Bavole n° 15
Déménagements AGIS
Mercredi 5 Mars 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société Déménagements Agis – Cours Jean de Vienne – 14600 Honfleur, afin d'effectuer un déménagement, Rue de la Bavole au n° 15, le Mercredi 5 Mars 2025, De 7h30 à 15h30,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société DEMENAGEMENTS AGIS est autorisée à effectuer un déménagement, Rue de la BAVOLE au n° 15, le MERCREDI 5 MARS 2025, De 7H30 à 15H30.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée mais pas interdite, Rue de la BAVOLE, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin de faciliter Le déménagement.

ARTICLE 3 : L'accès aux Services de Police et de Secours sera maintenu.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté, seront mis en place, par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 27 Février 2025

Pour le Maire et par délégation,

L'adjoint à la Circulation et au Stationnement, Jérôme HAMEL

